FORMULE 3

DÉCLARATION SOLENNELLE (article 25 du *Règlement sur les courtiers d'hypothèques*)

JE SOUSSIGNI	NÉ,, DÉCLARE SOLENNELL	EMENT CE QUI SUIT :
PARTIE 1	(à remplir si vous travaillez de manière autonome à titre de cour	tier d'hypothèques)
1.	J'étais inscrit à titre de courtier d'hypothèques au cours de l'exercice allant du	
	20 au	20,
	conformément aux certificats d'inscription qui suivent :	
	n°	
	n°	
2.	Au cours l'exercice, je n'ai jamais reçu ni détenu de fonds en fiducie les courtiers d'hypothèques.	e au sens de la <i>Loi sur</i>
PARTIE 2	(à remplir si vous êtes représentant officiel d'une personne moral nom collectif inscrite à titre de courtier d'hypothèques)	e ou d'une société en
1.	Je suis représentant officiel de	, qui était inscrit
	à titre de courtier d'hypothèques au cours de l'exercice allant du	
	20 au	20,
	conformément aux certificats d'inscriptions qui suivent :	
	n°	
	n°	
2.	Au cours l'exercice, le courtier d'hypothèques n'a jamais reçu ni dét au sens de la <i>Loi sur les courtiers d'hypothèques</i> .	enu de fonds en fiducie
	TE DÉCLARATION SOLENNELLE la croyant vraie en toute conscience et produit les mêmes effets que si elle était faite sous serment.	ee et sachant qu'elle a la
DÉCLARÉ DE	DEVANT MOI)	
	,)	
le	20)	
)	
Commissaire	re aux serments ou notaire public) (signature du déclarant)	